



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 15
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 66/22

Objet

Acquisition de terrain à la
Ville de DOLE

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

L'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activités économiques, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence »

Ainsi par délibération n° GD67/18 du 19 juin 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé l'acquisition des terrains situés en Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur la Commune de Dole.

A cette période, lors du transfert des parcelles, il n'a pas été incorporé le transfert de la parcelle cadastrée section ZD n° 125 sise Les Campes, à AUTHUME (39100) d'une superficie de 3 380 m² et propriété de la Commune de Dole.

Aujourd'hui, il est proposé de procéder au transfert de propriété de ladite parcelle cadastrée section ZD n° 125 au prix d'un euro symbolique, au regard de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; en effet, cette parcelle est le prolongement de la rue François Xavier BICHAT sur la commune d'Authume et est appelée à desservir à l'avenir des activités situées en ZAE des Epenottes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** l'acquisition à la Ville de Dole de la parcelle cadastrée section ZD n° 125 d'une superficie de 3 380 m² sise Les Campes à AUTHUME (39100),
- **PRÉCISE** que cette acquisition est consentie moyennant le prix d'un euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir et tout document y afférent.
- **RETIENT** pour dénomination de cette voie existante sur Authume « rue François Xavier BICHAT », en accord avec la commune précitée, et donc avec le même nom que pour la voie doloise qu'elle prolonge.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Ville de Dole
- Etude LEGATIS – 39 Avenue de Northwich, 39100 Dole

